



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 126 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Amélioration du traitement des demandes d'indemnisation	4	2
III. Conclusion	5	2
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	6	3
Annexes		
Demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité traitées en 2002		
A. Rapport annuel pour l'année 2002, par pays		4
B. Rapport annuel pour l'année 2002, par mission		5
C. Nombre total de pertes signalées et nombre de demandes d'indemnisation présentées dans le cadre de la nouvelle méthode pour des incidents survenus du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2002		6
D. Volume et montant des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité traitées		8



I. Introduction

1. Les données qui figurent dans l'annexe à la présente note sont communiquées en application de la décision 54/459 B de l'Assemblée générale et comme suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/55/883).

2. Conformément à ces recommandations, la présente note fait le point des progrès accomplis en 2002 concernant le traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (voir annexe, tableaux A et B). Le nombre total de pertes signalées et le nombre de demandes d'indemnisation présentées selon la nouvelle méthode au titre d'incidents survenus du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2002 sont présentés dans le tableau C de l'annexe. Le tableau D indique le volume et le montant des demandes traitées en 2002.

3. Il ressort du dernier rapport annuel, daté du 15 avril 2002 (A/C.5/56/41), que 78 demandes étaient en suspens au 31 décembre 2001. En 2002, 82 demandes ont été reçues, ce qui porte à 126 le nombre total de demandes qui étaient à traiter. Sur ces 126 demandes, 92 l'ont été, les 34 autres étant en suspens au 31 décembre 2002. Sur ces 34 demandes, 21 étaient accompagnées de dossiers incomplets, les pays fournisseurs de contingents n'ayant pas produit toutes les pièces justificatives voulues. Toutes les demandes relevant de l'ancienne méthode ont été traitées.

II. Amélioration du traitement des demandes d'indemnisation

4. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/56/939, par. 28), la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information (Service de gestion financière et d'appui) est toujours organisée en équipes géographiques. Ce système fonctionne très bien, comme en témoigne le fait que 92 demandes ont été traitées en 2002 contre 78 en 2001, ce qui a permis de réduire le nombre de demandes en suspens à la fin de 2002. Désormais, presque toutes les demandes sont traitées dans le délai de 90 jours fixé par l'Assemblée générale, sous réserve que l'État Membre ait soumis un dossier complet. En outre, une formation a été organisée à l'intention du personnel des missions afin qu'il sache quelles pièces joindre aux dossiers soumis au Département des opérations de maintien de la paix. Cette initiative a permis de réduire le nombre de dossiers incomplets et le délai nécessaire à l'ordonnancement des indemnisations par le Département.

III. Conclusion

5. Les rapports sur les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité étaient initialement demandés tous les trois mois. Ils ont été ultérieurement regroupés dans un rapport annuel, essentiellement pour permettre de suivre l'arriéré de demandes d'indemnisation, en particulier pour les affaires traitées selon l'ancienne méthode. Comme indiqué dans la note présentée l'an dernier sur la question (A/C.5/56/41), l'arriéré a été éliminé. La nouvelle méthode fonctionne bien, est bien comprise de tous les intéressés et la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information a pu traiter les demandes dans les délais. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être

examiner s'il faut continuer d'établir ce rapport en dehors du cadre du traitement général des demandes.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

6. Il est recommandé que l'Assemblée générale examine s'il convient de continuer d'établir un rapport annuel sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en dehors du cadre du traitement général des demandes d'indemnisation.

Annexe

Demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité traitées en 2002

A. Rapport annuel pour l'année 2002, par pays

<i>Pays</i>	<i>Demandes en attente au 1er janvier 2002</i>	<i>Demandes reçues en 2002</i>	<i>Demandes traitées en 2002^a</i>	<i>Demandes en attente au 31 décembre 2002</i>
Autriche	1	1	1	1
Bangladesh	1	7	7	1
Bolivie	–	3	3	–
Brésil	1	–	1	–
Danemark	2	–	2	–
Fidji	1	2	2	1
Finlande	–	1	1	–
Ghana	1	1	2	–
Irlande	–	8	8	–
Jordanie	46	2	27	21
Kenya	–	28	22	6
Namibie	1	–	–	1
Népal	1	–	1	–
Nouvelle-Zélande	–	2	1	1
Nigéria	4	2	4	2
Pakistan	–	4	4	–
Philippines	–	1	1	–
Pologne	4	10	14	–
Slovaquie	–	1	1	–
Thaïlande	1	2	3	–
Ukraine	–	4	4	–
Uruguay	1	–	1	–
Zambie	13	3	16	–
Total	78	82	126	34

^a Comprend les demandes qui ont été approuvées et celles qui ont été rejetées.

B. Rapport annuel pour l'année 2002, par mission

<i>Mission</i>	<i>Demandes en attente au 1er janvier 2002</i>	<i>Demandes reçues en 2002</i>	<i>Demandes traitées en 2002^a</i>	<i>Demandes en attente au 31 décembre 2002</i>
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)	22	7	26	3
Force de protection des Nations Unies (FORPRONU)	1	–	1	–
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	1	8	8	1
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	1	–	1	–
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	3	14	16	1
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	–	1	1	–
Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)	1	–	–	1
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)	1	1	1	1
Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC)	–	3	3	–
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	–	1	1	–
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)	32	47	52	27
Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)	1	–	1	–
Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)	14	–	14	–
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC)	1	–	1	–
Total	78	82	126	34

^a Comprend les demandes qui ont été approuvées et celles qui ont été rejetées.

C. Nombre total de pertes signalées et nombre de demandes d'indemnisation présentées dans le cadre de la nouvelle méthode pour des incidents survenus du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2002^a

<i>Mission</i>	<i>Décès</i>			<i>Blessures et maladies</i>			<i>Total</i>		
	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues^b</i>	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues^c</i>	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues</i>
Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)	16	13	3	51	5	46	67	18	49
Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)	5	1	4	23	3	20	28	4	24
Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)	3	3	–	5	–	5	8	3	5
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)	3	2	1	3	9	–	6	11	1
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	2	–	2	5	–	5	7	–	7
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	31	25	6	249	15	234	280	40	240
Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies	–	–	–	1	–	1	1	–	1
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	–	–	–	–	1	–	–	1	–
Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH)	–	–	–	1	–	1	1	–	1
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)	3	–	3	–	–	–	3	–	3
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)	1	–	1	4	–	4	5	–	5
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	2	1	1	39	1	38	41	2	39
Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)	2	1	1	1	–	1	3	1	2
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)	84	41	43	154	33	121	238	74	164
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	2	1	1	4	1	3	6	2	4
Mission des Nations Unies en Géorgie (MONUG)	4	–	4	–	–	–	4	–	4

<i>Mission</i>	<i>Décès</i>			<i>Blessures et maladies</i>			<i>Total</i>		
	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues^b</i>	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues^c</i>	<i>Avis de pertes reçus</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Demandes attendues</i>
Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)	4	1	3	24	–	24	28	1	27
Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)	9	7	2	26	1	25	35	8	27
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)	3	2	1	30	2	28	33	4	29
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	6	3	3	2	–	2	8	3	5
Total	180	101	79	622	71	558	802	172	637

^a Seuls les avis de pertes reçus au cours de la période considérée sont pris en compte. Il convient de noter que des demandes peuvent être introduites sans qu'un avis de perte ait été communiqué par la mission de maintien de la paix. Ces demandes peuvent être approuvées au moyen d'autres pièces justificatives émanant de la mission.

^b Sur la base de l'expérience passée, on peut prévoir que tous les décès feront l'objet d'une demande d'indemnisation.

^c Sur la base de l'expérience passée, 20 % seulement des blessures et maladies signalées font l'objet d'une demande d'indemnisation en cas d'invalidité permanente. On peut compter que, sur les 558 avis de pertes reçus pour lesquels des demandes d'indemnisation n'ont pas encore été présentées, 112 demandes seront reçues.

D. Volume et montant des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité traitées^a

Rapport annuel pour l'année 2002

(En dollars des États-Unis)

Pays	Nombre total de demandes traitées	Décès		Invalidité	
		Nombre	Montant ^b	Nombre	Montant ^b
Autriche	1	–	–	1	5 201
Bangladesh	7	7	340 000	–	–
Bolivie	3	2	100 000	1	6 000
Brésil	1	1	73 212	–	–
Danemark	2	–	–	2	65 534
Fidji	2	2	100 000	–	–
Finlande	1	1	2 237	–	–
Ghana	2	2	100 000	–	–
Irlande	8	–	–	8	230 022
Jordanie	27	–	–	27	217 000
Kenya	22	6	300 000	16	129 750
Népal	1	–	–	1	12 500
Nouvelle Zélande	1	–	–	1	10 500
Nigéria	4	3	150 000	1	28 500
Pakistan	4	2	100 000	2	73 000
Philippines	1	1	50 000	–	–
Pologne	14	1	50 000	13	48 781
Slovaquie	1	1	50 000	–	–
Thaïlande	3	3	150 000	–	–
Ukraine	4	4	200 000	–	–
Uruguay	1	–	–	1	12 500
Zambie	16	6	280 000	10	77 500
Total	126	42	2 045 449	84	916 787

^a Les demandes traitées recouvrent les demandes qui ont été approuvées et celles qui ont été rejetées.

^b Pour les demandes introduites en monnaie locale, montant en dollars des États-Unis à la date de l'approbation ou du rejet.